



**Appel à Projets
Renforcer l'animation des espaces de travail
collaboratifs**

Date d'ouverture : 06 octobre 2020
Date limite de dépôt : 05 novembre 2020

Dossier à envoyer par courriel à :

mmassiani@lemoulindigital.fr



Cette opération est cofinancée par le Fonds social européen dans le cadre du programme opérationnel national "emploi et inclusion" 2014-2020

Objectifs de l'appel à projets

Le dispositif propose de mettre à disposition de 3 tiers-lieux du territoire de la Drôme, 3 animateurs d'espaces de travail collaboratifs.

Il vise à renforcer l'animation des espaces de travail collaboratifs. Il bénéficiera à la fois aux espaces, à 3 demandeurs d'emplois et aux utilisateurs des espaces.

Ces objectifs sont :

- Renforcer les activités et projets développés via les tiers-lieux
- Insérer en milieu professionnel des personnes formées aux métiers de l'animation d'espaces de travail collaboratifs
- Rendre plus accessible l'animation des espaces de travail collaboratifs
- Etre un premier tremplin vers une embauche pérenne au sein de la structure

1. Contexte

Le numérique est au cœur de l'évolution du monde du travail, notamment concernant le télétravail et les principes collaboratifs. Les Espaces de Travail Collaboratifs (coworking, fablab et plus généralement les tiers-lieux à vocation professionnelle) sont des vecteurs et accompagnateurs de ces évolutions.

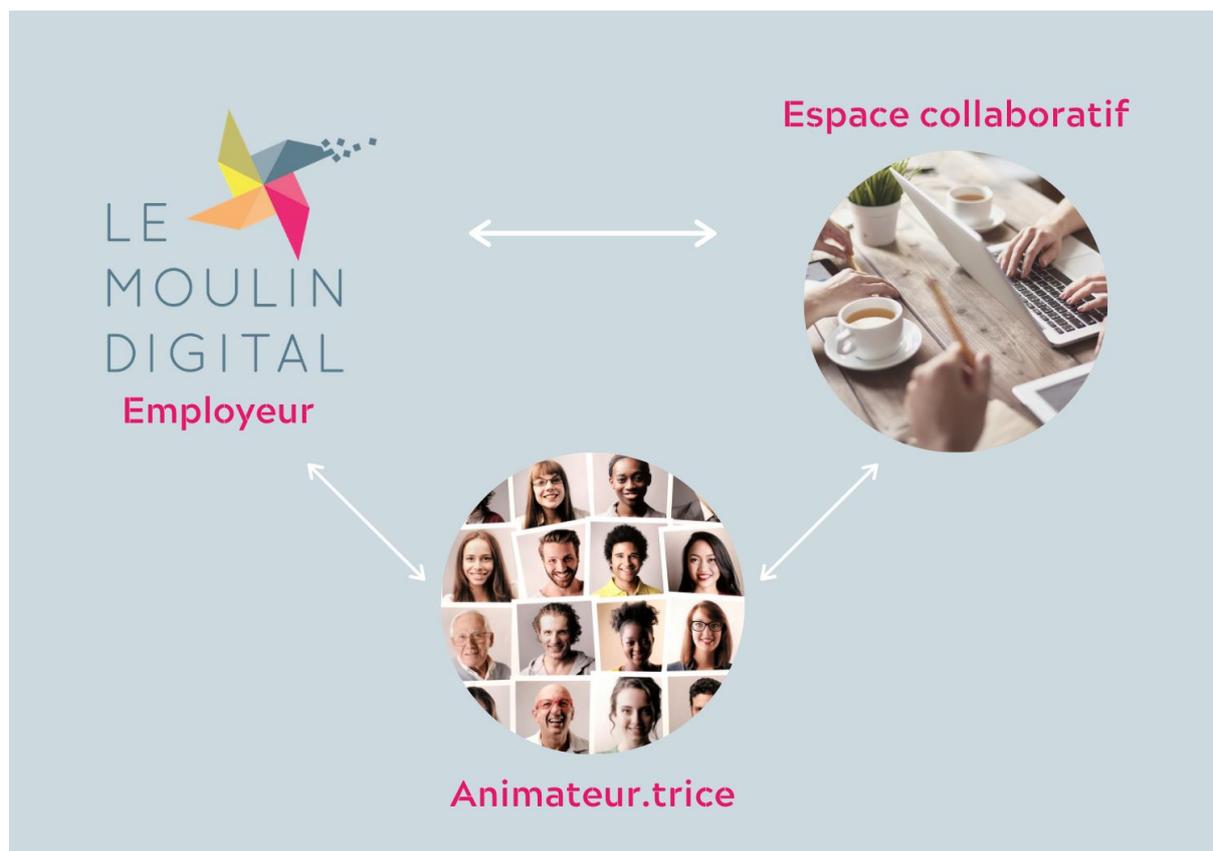
Contrairement au milieu urbain où ces espaces ont trouvé un modèle économique, les espaces en milieu rural mettent plus de temps à trouver cet équilibre, en particulier pour financer l'animation.

Afin de faciliter l'embauche d'animateurs, le Moulin Digital propose aux espaces de travail collaboratifs de la Drôme de les aider en :

- Recrutant 3 personnes actuellement demandeuses d'emploi
- les formant au rôle d'animateur d'espace de travail collaboratif
- et afin de les mettre à disposition du 01 janvier au 31 décembre 2021.

Le dispositif est soutenu par la Direccte, le Fonds Social Européen, Pôle Emploi, OPCO EP et le département de la Drôme. Il s'appuie sur le retour d'expérience du projet AETC ou « Animateurs d'Espaces de Travail Collaboratif », initié en 2015. Ce projet avait permis à des espaces de travail collaboratif de bénéficier d'une personne dédiée à leur animation, tout en développant les compétences professionnelles de personnes parfois éloignées de l'emploi. Son bilan a mis en lumière un tremplin réel pour les personnes en reconversion et pour les structures. Ces animateurs ont contribué au dynamisme des espaces, à la diversification des activités qui y sont proposées, ainsi qu'à la dynamique sociale et locale. A son l'issue, le projet avait permis de former 15 animateurs, dont la majorité a été recrutée par les espaces où ils ont été employés pendant ces 2 ans.

Au regard des conditions de candidature, il est proposé aux espaces de travail collaboratifs de la Drôme d'accueillir un.e animateur.trice du Moulin Digital au sein de leur structure du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021.



2. Profil des animateurs

Les animateurs sont des personnes actuellement demandeurs d'emploi ayant un projet de reconversion professionnelle.

Ils seront formés dans la durée aux métiers de l'animation d'espaces de travail collaboratifs. L'objectif est de maîtriser les outils et méthodes nécessaires pour animer des Espaces de Travail Collaboratifs : coworkings, fablabs, ateliers partagés et de façon plus générale les « tiers-lieux ». Leur mission générale consistera à :

- Assurer l'accueil et l'information des utilisateurs, analyser les demandes et les besoins
- Animer des ateliers sur les usages numériques en fonction des besoins des publics (particuliers, professionnels indépendants, porteurs de projets...), de l'environnement local social, culturel, éducatif, économique
- Accompagner des utilisateurs des lieux dans la réalisation de leurs projets (numériques, professionnels...)
- Promouvoir l'espace grâce à différentes actions de communication
- Aider à la gestion des équipements et à la maintenance de premier niveau des postes informatiques
- Favoriser les liens et les échanges entre les membres de la communauté

3. Les moyens du projet

Le dispositif est soutenu par la Direccte, le FSE, Pôle Emploi et le département de la Drôme. Le Moulin Digital effectue le portage du projet en assurant la fonction de l'employeur (paie, congés, maladie). Il intervient pour s'assurer que :

- la formation reçue dans un premier temps réponde bien aux premiers savoirs qu'un animateur doit avoir au sein d'une structure
- du respect du lien de subordination, du règlement intérieur et de l'entente sur site
- accompagner les animateurs dans la mise en place des actions menées

Pôle Emploi réalise une présélection des potentiels animateurs via ses antennes locales. Les auditions de ces candidats se dérouleront en Février. Le comité de sélection comprendra : Pôle Emploi, le Moulin Digital et les espaces retenus par cet appel à projet.

4. Caractéristiques de ces contrats d'animateurs

4.1 Eléments généraux

- Durée du contrat : 1er janvier au 31 décembre 2021
- Temps de travail : 26h / semaine, (répartition des heures à déterminer en fonction des projets d'animation des espaces accueillants)
- Type de contrat : contrat Parcours Emploi Compétences (PEC) de 12 mois (renouvelable une fois sur 12 mois, sous réserve de la pérennité des dispositifs d'accompagnement)

4.2 Coûts

Chacun des animateurs signera avec le Moulin Digital un contrat CDD de 12 mois et recevra une indemnité de la part de l'espace l'accueillant.

L'indemnité à verser est calculée en fonction du coût du contrat aidé. Ce coût varie en fonction de :

- la typologie de l'espace d'accueil : privé, association, public
- la catégorie de demandeur d'emploi de la personne recrutée : demandeur d'emploi, moins de 26 ans, RSA

Pour le tiers-lieu, le coût d'un animateur sera progressif en fonction du coût résiduel du contrat aidé.

NB : Les structures privées ou assimilées ne peuvent recruter qu'au titre du CIE PEC.

PEC RSA	200€ net / mois
CIE PEC	300€ net / mois
PEC (- de 26 ans)	300€ net / mois

4.3 Prise de poste

Afin que l'intégration des animateurs dans les espaces de travail collaboratifs se déroule au mieux plusieurs éléments sont mis en place :

- Une journée de présentation initiale
- 1 rencontre tripartite (plus si nécessaire) entre l'animateur, le responsable du tiers-lieu et le coordinateur du Moulin Digital
- 4 réunions sur l'année entre les 3 animateurs et le coordinateur du Moulin Digital pour favoriser le partage d'expérience et les projets communs
- 1 réunion réunissant les responsables des tiers-lieux et le coordinateur du Moulin Digital
- Des entretiens téléphoniques réguliers et disponibilité si besoin

4.4 Evaluation

Afin de justifier de la qualité d'animation auprès du FSE, il est attendu de la part des animateurs et des espaces qu'ils réalisent au moins 1 événement / mois.

Le dispositif sera évalué et une réunion de bilan sera proposée pour permettre de faire remonter les intérêts ou améliorations et l'éventuelle reconduction d'un tel projet.

5. Processus de candidature

5.1 Le cadre d'éligibilité

Cet appel à projet est ouvert à tous les espaces de travail collaboratifs du territoire de la Drôme.

5.2 Les enjeux du dispositif

Il s'inscrit dans les enjeux territoriaux ci-dessous :

- Former sur le territoire drômois aux métiers d'animateur d'espace de travail collaboratif
- Développer les compétences de demandeurs d'emploi
- Conforter l'animation des espaces de travail collaboratifs pour favoriser le développement de projets, les activités, le partage, l'ancrage local,...
- Soutenir un maillage d'espaces de travail collaboratifs sur l'ensemble du territoire de la Drôme

5.3 Les critères d'évaluation des candidatures

La sélection valorisera les projets qui répondront le plus à ces objectifs et critères ; et qui représenteront le potentiel de développement et de pérennisation le plus important. Le processus de sélection sera donc particulièrement attentif aux aspects suivants :

1. L'intégration professionnelle

- L'adéquation du recrutement avec le projet du lieu
- Volonté de faire monter en compétence la personne formée
- Perspectives permettant d'envisager la création et / ou la consolidation d'emploi(s) à terme
- Eventuellement, une première expérience d'accueil de personne en reconversion ou en formation dans l'équipe

2. Le programme d'animation envisagé

- Les perspectives et ambition du programme d'animation
- Les usages, outils et modes de communication
- Toutes actions qui favorisent la transdisciplinarité, la créativité
- La cohérence entre le projet général du lieu et le projet d'animation
- La diversité des activités et leur lien avec les écosystèmes locaux/thématiques

3. La viabilité financière

- La capacité à garantir le versement régulier de l'indemnité sur l'ensemble de la durée du contrat
- Perspectives permettant d'envisager la création et / ou la consolidation d'emploi(s) à terme

4. L'ancrage territorial

- Dans la mesure du possible, les 3 espaces sélectionnés mailleront l'ensemble du territoire drômois
- Démarche de cohésion sociale favorisant la création d'activités socialement utiles (développement économique, social et culturel)
- Les espaces candidats mènent ou mèneront des actions ouvertes avec leur environnement local

5.4 Les engagements attendus

La structure d'accueil s'engagera sur plusieurs points :

- Proposer un **projet d'animation cohérent avec les besoins du tiers-lieu et les capacités des animateurs accueillis** car il y a une « exigence réelle à l'égard des employeurs qui doivent être sélectionnés sur la capacité à offrir des postes et un environnement de travail propice à l'insertion » (Circulaire PEC 11/01/2018 du Ministère du Travail)
- Permettre une **véritable montée en compétence** de la personne formée dans sa structure
- Verser l'indemnité liée au contrat aidé par virement le 1^{er} de chaque mois
- Participer aux réunions d'étape et aux rencontres permettant un retour d'expérience sur le dispositif afin d'aider à la démarche de capitalisation.
- La participation aux actions et la promotion du réseau Cedille qui réunit les espaces de travail collaboratif de la Drôme
- A faire a minima au moins 1 point d'étape (animateur/tuteur) avant le début du 2^{ème} semestre pour partager la vision du poste, les améliorations réciproques et faire éventuellement évoluer la fiche de poste.

5.5 Les éléments de candidature

Le dossier devra présenter :

1. L'organisme porteur du projet : identité sociale, activités, personne référente et ses coordonnées
2. L'intérêt social et économique pour le territoire
3. Le projet d'animation porté par l'espace : projets et moyens mobilisés pour impliquer les utilisateurs dans la vie de l'espace. Par exemple : événements, ateliers, services étendus, projets locaux...
4. Une fiche de poste prévisionnelle permettant de cadrer les missions demandées à l'animateur. Il s'agit d'une obligation légale des contrats PEC. Celles-ci peuvent évoluer pour s'adapter aux besoins
5. Une attestation sur l'honneur du représentant légal de la structure ainsi que tous éléments comptables témoignant de la fiabilité financière de l'organisation et de sa capacité à assurer le versement de l'indemnité du contrat aidé : chiffre d'affaire et résultat net de la structure sur les 3 dernières années, et tous autres documents comptables pertinents.
6. Tous éléments susceptibles d'évaluer la candidature au regard des critères et objectifs décrits

6. Moyens supports

A l'échelle départementale, une coordination globale sera assurée par le Moulin Digital pour permettre :

- La fluidité des échanges avec les partenaires du dispositif
- Le partage des expériences, bonnes pratiques et veille liée
- La mise en relation du réseau Cedille avec les autres réseaux nationaux.

7. Procédure de sélection

Les projets devront être soumis dans les délais sur la base d'un dossier complet. Les porteurs de projets devront être à jour des obligations fiscales et sociales et dans une situation financière saine. Une attestation sur l'honneur du représentant légal de la structure devra être fournie.

Le calendrier est le suivant :

- La date limite de réception des candidatures est fixée au 05/11/2020
- Semaine du 9 novembre : Examen de chaque dossier par le Moulin Digital et les partenaires avec éventuellement demande de précisions. Annonce des projets retenus
- 2^{ème} quinzaine de novembre : sourcing des candidats éligibles au dispositif par les services de Pôle Emploi et des missions locales.

- 1^{ère} quinzaine de décembre : Audition et sélection des futurs animateurs
- Courant décembre : Mise en place et signature des conventions liant le Moulin Digital avec le porteur de projet. Celle-ci fixera notamment les obligations des parties tant en terme de suivi de projet que de réalisation.
- Janvier : accueil de l'animateur.trice au sein du tiers-lieu et démarrage de l'action

8. Modalités d'inscription

Les porteurs de projets intéressés par le dispositif doivent adresser leur candidature par courriel à Marie Massiani : mmassiani@lemoulindigital.fr ou par téléphone au 06 80 57 75 94.



